

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DFA 95** Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2015.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment l'article L. 2511-45 ;

Vu la délibération du conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 9 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;  
Vu la délibération du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour 2015 ;

Vu la délibération 2015 DFA 11 relative au compte de gestion 2014 des Etats Spéciaux d'Arrondissement et la délibération 2016 DFA 96 relative au compte de gestion 2015 des États Spéciaux d'Arrondissement ;

Vu la délibération 2014 DF 28 adoptant le Budget Primitif 2015 des Etats Spéciaux d'Arrondissement ;

Vu la délibération 2015 DFA 7 modifiant le montant des dotations destinées aux Etats Spéciaux d'Arrondissement et la délibération 2015 DFA 87 adoptant le Budget Supplémentaire des Etats Spéciaux d'Arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2015 est arrêté conformément aux états annexés à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**